



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 janvier 2005
Français
Original: anglais

Rapport sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004)

Rectificatif

Paragraphe 57, première et quatrième phrases

Pour Mouvement/Armée de libération du Soudan, *lire* Mouvement/Armée
populaire de libération du Soudan.

